

# Protocole de piégeage de printemps pour les ruchers écoles wallons

## Présentation du piégeage de printemps

Le frelon asiatique est maintenant bien implanté en Wallonie. Il est illusoire de l'éradiquer. Nous devons apprendre à le gérer avec une approche intégrée combinant différentes techniques. Parmi les techniques disponibles, le piégeage de printemps des fondatrices (mars-mai) est une technique controversée tant par son efficacité vu l'absence d'attractif spécifique (phéromone) que par les effets adverses sur les espèces non ciblées (abeilles sauvages, bourdons...) avec certains types de pièges comme les pièges à noyade. Le piège à couvercle CRA-W fabriqué en injection plastique a été spécialement conçu pour permettre une capture sélective des fondatrices de frelons asiatiques. Le couvercle en forme de cône possède une entrée centrale de taille spécifique permettant l'entrée des frelons asiatiques, mais pas des insectes plus volumineux (papillons, bourdons, frelon européen ...), ainsi que de nombreuses sorties latérales, plus petites, permettant aux insectes non ciblés de ressortir (abeilles, guêpes, osmies ...). Concernant l'attractif à utiliser, le Vespacatch a été sélectionné vu sa grande attractivité lors des tests en laboratoire. Pour protéger un rucher, une étude française conseille un maillage carré avec 36 pièges. Avec l'aide des ruchers écoles, nous voulons tester ce type de maillage en Wallonie afin de mesurer l'efficacité et d'évaluer les difficultés rencontrées.

## Composition du matériel fourni pour chaque rucher école :

- 40 pots à miel (36 à placer sur le terrain, 4 de réserve) avec couvercles de couleur,
- 20 sacs de 300 g de bio-absorbant ;
- 20 pots d'un litre de solution attractive (Vespacatch/sucre/eau).

## Identification du piège et graduations

Sur chaque piège figure une étiquette reprenant :

- l'identifiant unique du piège ;
- 1 QR code qui permet de rejoindre directement le formulaire d'observation des captures ;
- 1 graduation pour remplir le piège en bio-absorbant ;
- 1 graduation pour remplir le piège en solution attractive.

## Remplissage d'un piège

Chaque piège devra être rempli avec 100 ml d'attractif et 300 g de bio-absorbant en suivant dans l'ordre les différentes étapes reprises ci-dessous :

A. Verser l'attractif jusqu'à la ligne : « 1 – Attractif »



B. Déposer le bio-absorbant jusqu'à la ligne : « 2- Absorbant ».



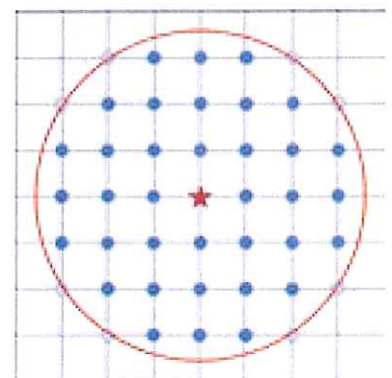
C. Remuer pendant 1 min délicatement pour faciliter l'absorption du liquide.

D. Déposer le piège à l'horizontale sur votre site de piégeage.



### Installation des pièges autour du rucher et conseils

Les pièges doivent être installés obligatoirement à l'horizontale afin d'éviter qu'ils ne se remplissent d'eau en cas de pluies. Ils doivent être posés sur une surface plane ou accrochés à un arbre à l'aide d'une ficelle grâce à ses deux oreillettes à une hauteur minimum de 30 cm du sol. La surface à couvrir autour du rucher est de 3 km<sup>2</sup>, soit un rayon de 1 km autour du rucher. Idéalement, les 36 pièges devront être déposés selon un maillage carré avec un espacement d'environ 280m entre chaque piège (voir schéma). Tenant compte de la réalité du terrain (propriétés privées, lieux difficilement accessibles), il est possible de réduire la distance entre les pièges à 100m. Il n'est pas recommandé de positionner un piège dans votre rucher. Une fois le piège installé, il est demandé de ne pas changer l'emplacement même si aucune capture n'est réalisée.





### Date de piégeage et de renouvellement

La campagne de piégeage durera 10 semaines du 2 mars au 12 mai 2024. Les pièges devront être activés si possible le 2 mars. L'attractif et l'absorbant devront être remplacés toutes les deux semaines aux environs du 16 mars, 30 mars, 13 avril, 27 avril. Essayer de suivre ce planning au maximum, en cas d'absence renouveler le piège le jour suivant. L'expérience prendra fin le 12 mai sauf contre-ordre. A cette date, les pièges devront être retirés du terrain, car ils ont été conçus spécifiquement pour le piégeage des fondatrices et ne conviendront pas pour le piégeage des ouvrières.

### Relevé du piège et gestion des captures

Idéalement les pièges seront inspectés tous les 2-3 jours, au minimum 1 fois par semaine et toutes les captures devront être retirées (frelon asiatique, frelon européen ou d'autres insectes).

Pour calmer les insectes sur le terrain, il est recommandé d'utiliser une glacière et d'y déposer le piège contenant les insectes sur une poche de froid, un bloc pour glacière ou des glaçons. Après quelques minutes, les insectes seront engourdis et les insectes non-cibles (frelon européen, bourdon, guêpe ...) seront libérés au contraire des frelons asiatiques qui seront éliminés (écrasement, congélation).

### Encodage des observations

Il est possible d'accéder au formulaire d'encodage en ligne en scannant le QR-code sur l'étiquette de votre piège ou via l'URL suivante :

- <https://survey2.cra.wallonie.be/index.php/543612?lang=fr&token=XXXXX>

Les **XXXXX** devront être remplacés par l'identifiant de votre piège (sur l'étiquette).

A chaque relevé, vous devez indiquer sur le formulaire les captures observées dans votre piège. Pour chaque groupe (frelon asiatique, frelon européen, abeilles, guêpes...), le nombre de captures devra être renseigné à la date du relevé. Dans le cas d'absence de capture, un « 0 » devra être indiqué dans toutes les cases de la ligne.




Lors de la 1<sup>re</sup> connexion, il est demandé d'indiquer vos coordonnées de contact ainsi que les coordonnées GPS de l'emplacement du piège. Ces données seront sauvegardées et ne devront plus être encodées par la suite.

A. Scanner le QR-code ou connectez-vous à l'aide de votre identifiant de piège : (exemple ici avec la photo).

<https://survey2.cra.wallonie.be/index.php/543612?lang=fr&token=J06qM>

**Attention, avant de quitter le questionnaire appuyer sur le bouton Envoyer en bas à droite ou Finir plus tard pour sauvegarder vos réponses !**



|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>B. Lors de la 1<sup>ère</sup> connexion vous devez remplir vos coordonnées de contact et de votre site de piégeage<br/>Une fois le formulaire validé, ces informations seront enregistrées pour vos prochaines visites du questionnaire.</p> |   |
| <p>C. Remplir le tableau à la date de votre observation dans le piège en indiquant les insectes piégés.<br/>Si vous n'avez pas d'insecte, veuillez remplir avec des 0.</p>                                                                      |   |
| <p>D. Attention, avant de quitter le questionnaire, appuyer sur le bouton Envoyer en bas à droite ou Finir plus tard pour sauvegarder vos réponses. Sans cette action les données ne seront pas sauvegardées.</p>                               |  |

Si vous avez opté pour le formulaire papier, un formulaire doit être prévu par piège. Un modèle est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cra.wallonie.be/fr/le-piegeage-de-printemps-des-fondatrices-de-frelon-asiatique>

Tous les formulaires devront être envoyés pour le 15 juin au plus tard à l'adresse suivante :

*Cyril Voss  
Unité Santé des plantes et forêts  
Centre wallon de Recherches agronomiques - CRA-W  
Rue de Liroux, 2  
B – 5030 Gembloux*

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

**Cyril Voss :** [c.voss@cra.wallonie.be](mailto:c.voss@cra.wallonie.be)  
+32 479 62 07 76

**Florian Bastin :** [f.bastin@cra.wallonie.be](mailto:f.bastin@cra.wallonie.be)  
+32 479 62 08 35

**Agnès Fayet :** [fayet@cari.be](mailto:fayet@cari.be)